

**PROCES VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 Juin 2016**

L'an deux mille seize le quatorze juin, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Stéphane Schneider, maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, Monique CRESPON-LHERISSON 1^{ère} Adjointe, Annie KOESSLER, Roselyne MARTINEZ,

Messieurs

M. Stéphane SCHNEIDER Maire, M. Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Olivier CASTANS, M. Yves PRADEL, M. Jose Duarte PESTANA, M. Patrice RUEZ.

Mr Jean Louis CARDOT absent a donné pouvoir à, Mme Monique CRESPON-LHERISSON

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du 8 Avril 2016.

Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

Avis sur le projet de périmètre d'un nouvel EPCI à fiscalité propre

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'arrêté préfectoral 20160604-B1-001 par lequel Monsieur le Préfet propose la fusion de la Communauté d'Agglomération Alés Agglomération, de la Communauté de Communes Vivre et Cévennes et de la Communauté de Commune du Pays Grand'Combien et extension du périmètre aux communes d'Aujac, Bonnevaux, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Génolhac et Sénéchas.

Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) comptera 73 communes pour une population totale de 131 906 habitants.

M le préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré et procédé au vote décide à l'unanimité de formuler un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet du Gard de 6 avril 2016, la présente notification sera notifiée à Monsieur le Préfet du GARD

Renouvellement de la convention entre la commune et l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard.

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la commune et l'EPCC du Pont du Gard permettant de bénéficier de la gratuité totale de l'accès au Site et de conditions préférentielles en billetterie pour les grands événements. Il propose donc de signer une nouvelle convention pour l'année 2016 renouvelable 2 ans

Vote Pour à l'unanimité

Modification de périmètre du syndicat mixte d'électrifications

Monsieur le maire expose à l'assemblée que Monsieur le Préfet du Gard, par courrier en date du 04 /04/2016 a transmis pour avis, un arrêté n° 2016-0404-B21-001, portant projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'électricité du Gard qui s'étendra jusqu'aux communes de Nîmes et Uzes soit 337 communes et un groupement. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet.

Vote Pour à l'unanimité

Demande de subvention à Alés Agglomération pour le centre de loisirs Corbés/THOIRAS pour l'année 2016

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'Alés Agglomération a accordé une subvention de 4000 euros pour le centre de loisirs Corbés/Thoiras année 2016. Il y a lieu, afin de rendre effective cette attribution, d'en demander son versement à la commune.

Vote Pour à l'unanimité

Autorisation de passage des randonneurs sur le domaine communal

Monsieur le maire expose à l'assemblée que le Comité Départemental de la Randonnée a proposé une modification des GR61-67 impactant les communes de Mialet, Thoiras et Corbés. A cet effet, il y a lieu, pour permettre ces modifications d'autoriser le passage des randonneurs sur le domaine communal.

Vote Pour à l'unanimité

Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.15h